

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

**ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA
RADIOPROTECTION - (N° 2305)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 343

présenté par
Mme Batho

à l'amendement n° 331 du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« En relation avec des organismes publics ou privés, français ou étrangers, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli et de clarification sur les règles déontologiques s'appliquant à une autorité indépendante. Peut-elle être partenaire des opérateurs privés qu'elle est chargée de contrôler par exemple dans le cadre de programme de recherche ?

Le présent amendement pose la question du devenir de programmes portés par l'IRSN.